

pléter son œuvre. En attendant, le Conseil s'efforce de rendre le maximum de services dans trois directions principales: (a) le recrutement et la formation d'un personnel *ad hoc*; (b) l'octroi d'allocations destinées à permettre la poursuite de travaux importants par lui approuvés; (c) la coordination et la stimulation des travaux de recherches au Canada sur des questions d'importance nationale.

Recrutement et formation du personnel.—Désirant constituer au Canada un groupe de techniciens et de spécialistes désireux de s'engager dans la voie des recherches, non seulement au service des universités et des écoles techniques, mais aussi dans les industries et dans les administrations soit fédérales, soit provinciales. Le Conseil des Recherches a établi trois classes de bourses universitaires et post-universitaires, d'une valeur respective de \$750, \$1,000 et \$1,200, devant permettre aux étudiants diplômés avec distinction dans une université de continuer leurs travaux scientifiques. Ces bourses sont accordées aux postulants les mieux doués parmi ceux qui justifient les qualifications suivantes: pour la première de ces bourses, la possession du diplôme de licencié, avec distinction, d'une université; pour la seconde, une année d'expérience des recherches après la sortie de l'université et pour la troisième la capacité clairement démontrée de se livrer à des recherches indépendantes.

Au cours des dix années terminées le 31 mars 1927 le Conseil National des Recherches a accordé 344 bourses à 199 personnes. Ces bourses ont été distribuées entre 16 facultés de sciences dans 12 universités canadiennes. Chaque boursier a travaillé sous la direction d'un membre du personnel de son université qui s'était engagé à coopérer avec le Conseil en surveillant les progrès du boursier.

Le but principal de ces bourses est de former des chercheurs plutôt que de retirer des résultats immédiats comme conséquence des recherches faites par eux; tout de même, les détenteurs de ces bourses ont fait des travaux très importants. Le fait que 458 ouvrages scientifiques par des boursiers du Conseil National des Recherches ont été acceptés et publiés par les plus éminents journaux scientifiques de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada indique le calibre de leur travail.

Pendant ce décennat, 155 personnes ont complété au moyen de ces bourses leurs études post-scolaires en science. Le Conseil National des Recherches a donc augmenté de ce nombre les chercheurs capables de servir d'une manière efficace les industries, les universités et les branches techniques des gouvernements. Quinze de ces boursiers continuent leurs études post-scolaires; 52 font actuellement de l'enseignement, dont 35 sur le personnel des universités canadiennes où le plus grand nombre pourront augmenter leurs connaissances scientifiques et continuer leurs travaux de recherche; 26 sont employés dans l'industrie et 29 ont accepté des positions dans les branches techniques des gouvernements fédéral et provinciaux; sept sont employés en diverses capacités, soit comme professeurs dans les universités, dans les sanatoria, etc. Des 155 boursiers, huit, pour des raisons quelconques, ne sont plus activement dans les travaux de recherches, un est décédé et 17 n'ont pas fourni d'informations sur leur occupation actuelle. En somme, sur 155 boursiers, 123 sont activement associés à des travaux scientifiques au Canada.

Recherches assistées.—Au cours des dix dernières années, le Conseil National des Recherches a assisté financièrement 120 investigations différentes faites au Canada dans divers laboratoires d'un océan à l'autre. En 1926-27 il y avait en